



**Club nautique de Longueuil**

601, chemin de la Rive

Longueuil (Québec)

J4H 4C9

450-646-0197

## Procès-verbal

153<sup>e</sup> assemblée générale annuelle

Tenue le 30 mai 2020, à 10h00,

par vidéoconférence

**Administrateurs présents par l'intermédiaire d'un moyen électronique de communication :**

André Bilodeau, commodore

Marc Patenaude, vice-commodore

Nancy Boudrias, secrétaire

Patrice Gauvin, trésorier

Joël Arpin, directeur de l'entretien

Maryse Harvey, directrice des communications

**Poste vacant :**

Maître de port

### 1. Ouverture

M. André Bilodeau (commodore) déclare l'assemblée ouverte à 10h12.

Résolution AGA153-01

*Que M. Roch Francoeur agisse à titre d'animateur Zoom et de scrutateur pour l'ensemble de la présente assemblée.*

Proposée par François Côté

Appuyée par Raymond Lavoie

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGA153-02

*Que M. Julien de Tilly agisse à titre de secrétaire pour la durée de la présente assemblée.*

Proposée par François Côté

Appuyée par Raymond Lavoie

Adoptée à l'unanimité

### 2. Appel des dirigeants

M. André Bilodeau (commodore) fait l'appel des dirigeants.

### 3. Constatation de la régularité de la convocation

M. Julien de Tilly (secrétaire d'assemblée) rappelle qu'un premier avis de convocation a été envoyé par courriel ou courrier régulier à tous les membres le 9 mars 2020 (document joint au dossier de l'administration). L'assemblée devait initialement se tenir le 29 mars 2020, mais a dû être annulée en raison du décret 222-2020 du 20 mars 2020 pris par le gouvernement du Québec déclarant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire de la province jusqu'au 29 mars 2020 et interdisant tous les rassemblements intérieurs et extérieurs non exemptés (document joint au dossier de l'administration). Conséquemment, un communiqué a été envoyé par courriel ou courrier régulier à tous les membres le 20 mars 2020 afin de les informer que la tenue de l'assemblée générale serait reportée à une date indéterminée (document joint au dossier de l'administration).

M. de Tilly informe aussi l'assemblée que la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec a pris l'arrêté 2020-029 le 26 avril 2020, autorisant entre autres exceptionnellement la tenue d'une assemblée des membres par l'intermédiaire d'un moyen électronique de communication (document joint au dossier de l'administration). Conséquemment, un deuxième avis de convocation fut envoyé à l'ensemble des membres par courriel ou courrier régulier le 11 mai 2020, soit à l'intérieur des délais prescrits par nos *Statuts et règlements* (document joint au dossier de l'administration).

### 4. Vérification du droit de présence et du quorum

*M. Julien de Tilly (secrétaire d'assemblée) fait l'appel des membres à partir de la liste de présences (fichier joint au dossier de l'administration). Vingt-neuf personnes sont présentes, incluant les nouveaux membres et les dirigeants. Le quorum est donc atteint.*

**Membres présents :** Suzanne Albert, Joël Arpin, Martin Beauchesne, François Bergeron, Pierre Bernier, André Bilodeau, Nancy Boudrias, Michel Comtois, François Côté, Julien de Tilly, Claude Desaulniers, Robin Dufour, Luc Dupont, Jean Duval, Roch Francoeur, André Gagné, Patrice Gauvin, André Girard, Benoît Goyer, Maryse Harvey, François Langevin, Raymond Lavoie, Jean Létourneau, Christian Levac, Daniel Massicotte, Patrick Meilleur, Michel Signori, Augustin Simard, René Taillon.

### 5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. André Bilodeau (commandeur), fait lecture de l'ordre du jour proposé.

#### Résolution AGA153-03

*Que l'on adopte l'ordre du jour tel qu'envoyé avec l'avis de convocation :*

- 1. Ouverture**
- 2. Appel des dirigeants**
- 3. Constatation de la régularité de la convocation**
- 4. Vérification du droit de présence et du quorum**
- 5. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 6. Lecture et adoption des procès-verbaux**
  - 6.1. Lecture et adoption du procès-verbal de la 152<sup>e</sup> assemblée générale annuelle*

6.2. *Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale du 2 novembre 2019*

**7. Entérinement des nouveaux membres**

**8. Rapport des comités permanents**

**9. Rapport des officiers**

9.1. *Présentation du rapport annuel 2019*

9.2. *Présentation du rapport financier 2019*

**10. Rapport des comités spéciaux**

**11. Questions différées lors d'assemblées antérieures**

**12. Affaires nouvelles**

12.1. *Entérinement des décisions prises par le comité de direction*

12.2. *Tarifification des membres et budget 2020*

12.3. *Tarifification pour l'utilisation du chalet et du site*

12.4. *Date d'acquiescement des cotisations et autres charges annuelles*

12.5. *Nomination du vérificateur comptable pour l'exercice 2020*

12.6. *Modernisation des Statuts et règlements*

**13. Élection des nouveaux officiers**

**14. Installation des nouveaux officiers**

**15. Fermeture**

Proposée par Raymond Lavoie

Appuyée par Claude Desaulniers

Adoptée à l'unanimité

**6. Lecture et adoption des procès-verbaux**

**6.1. Lecture et adoption du procès-verbal de la 152<sup>e</sup> assemblée générale annuelle**

M. André Bilodeau (commodore), rappelle que tous les membres ont reçu copie du procès-verbal de la 152<sup>e</sup> assemblée générale annuelle et demande si quelqu'un à des modifications à y apporter.

Résolution AGA153-04

*Que l'on adopte tel quel le procès-verbal de la 152<sup>e</sup> assemblée générale annuelle.*

Proposée par Jean Létourneau

Appuyée par Patrick Meilleur

Adoptée à l'unanimité

**6.2. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale du 2 novembre 2019**

M. André Bilodeau (commodore), rappelle que tous les membres ont reçu copie du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale du 2 novembre 2019 et demande si quelqu'un à des modifications à y apporter.

Résolution AGA153-05

*Que l'on adopte tel quel le procès-verbal de l'assemblée générale spéciale du 2 novembre 2019.*

Proposée par Suzanne Albert  
Appuyée par Augustin Simard  
Adoptée à l'unanimité

**7. Entérinement des nouveaux membres**

Résolution AGA153-06

*Que l'on entérine l'acceptation des candidatures de MM. Luc Dupont et Eugène Negrut à titre de membre du Club nautique de Longueuil.*

Proposée par Joël Arpin  
Appuyée par Roch Francoeur  
Adoptée à l'unanimité

**8. Rapport des comités permanents**

M. Roch Francoeur (vérificateur) dépose le *Rapport du Comité de vérification* (document joint au dossier de l'administration) et en présente les principales conclusions.

**9. Rapport des officiers**

**9.1. Présentation du rapport annuel 2019**

M. Julien de Tilly (gérant) dépose le *Rapport annuel 2019* (document joint au dossier de l'administration) et fait un résumé des principaux points saillants.

**Questions et commentaires**

M. Benoît Goyer demande quelle sera la durée prévue du nouveau bail avec la Ville de Longueuil.

M. Patrice Gauvin (trésorier) répond que la durée précise n'a pas encore été arrêtée par la Ville, mais que le Club a demandé à ce que le nouveau bail tienne compte de la durée prévue pour l'amortissement des investissements à faire sur le site.

M. Patrice Gauvin (trésorier) informe aussi l'assemblée des démarches et actions entreprises par le conseil d'administration depuis le début de la pandémie de COVID-19 et en lien avec cette dernière. Il fait aussi un résumé des principaux enjeux ayant été identifiés relativement à la reprises des opérations du Club en temps de pandémie.

### Questions et commentaires

Mme Suzanne Albert demande si un plan de contingence a été prévu pour la mise à terre dans l'éventualité où une seconde vague de l'épidémie surviendrait en cours de saison.

M. Gauvin répond que les autorités de la santé publique autoriseraient un délai spécifique en cas de reconfinement afin de sortir les bateaux de l'eau. Par contre, les gens doivent savoir que dans ce cas de figure, le délai pour procéder à la mise à terre pourrait être très court.

## 9.2. Présentation du rapport financier pour l'exercice 2019

M. Patrice Gauvin (trésorier) dépose le *Rapport financier* pour l'exercice s'étant clos le 31 décembre 2019 (document joint au dossier de l'administration) et fait un résumé des principaux points saillants.

### Questions et commentaires

Relativement à la gestion des dépenses, M. Claude Desaulniers affirme comprendre et partager les objectifs financiers de la direction, mais souhaite rappeler que l'esprit du Club doit aussi être préservé, notamment au niveau des activités sociales.

M. Patrice Gauvin (trésorier) répond comprendre une partie de la frustration, notamment au niveau des activités. M. Gauvin accepte une partie du blâme et suggère que la gestion des dépenses a sans doute été trop serrée lors de la saison précédente. M. Gauvin affirme que le conseil d'administration s'en est rendu compte en cours d'année et qu'il entend désormais s'ajuster.

M. Roch Francoeur rappelle que l'augmentation tarifaire de l'an passé avait été adoptée sous la forme d'une cotisation spéciale parce que les membres souhaitaient attendre que le bail soit renouvelé et qu'un plan d'affaire en bonne et due forme soit déposé avant d'engager financièrement les membres.

M. André Bilodeau (commodore) souligne que peu de bénévolat est fait au Club par les membres.

M. Roch Francoeur rappelle à ce propos qu'un comité responsable du bénévolat a été formé. Il souligne qu'il est important de mettre en place une structure pour organiser le bénévolat.

M. Joël Arpin (directeur de l'entretien) précise quant à lui que le bénévolat a aussi des limites : selon lui, les gens ne veulent pas venir au Club nautique pour travailler durant leurs jours de congé, mais profiter de leur bateau. Selon lui, le bénévolat est un modèle qui a fait son temps.

M. André Girard indique qu'il souhaiterait que la cotisation spéciale ne soit pas reconduite cette année en raison de la pandémie.

Relativement au réaménagement des espaces d'entreposage, M. Benoît Goyer soulève certaines questions de sécurité relativement au passage de la grue et des pompiers avec les nouveaux bateaux dans l'allée de la baie ouest.

M. Joël Arpin (directeur de l'entretien) répond que la direction était bien consciente de ces enjeux et que la grue et les véhicules d'urgence passent actuellement. M. Arpin souligne aussi l'importance pour le Club d'augmenter ses revenus et rappelle à l'assemblée que dans plusieurs marinas les véhicules n'ont pas directement accès aux bateaux qui se trouvent vers fond de la cour.

M. Mauricio di Francesco est aussi d'avis qu'il est important de générer des surplus afin assurer au Club l'accès au crédit nécessaire pour investir dans ses infrastructures.

M. Claude Desaulniers soutient que l'ensemble des membres pensent au Club et rappelle que ce sont les membres auront dans tous les cas dernier mot.

M. Christian Levac soutient que, à son avis, générer des bénéfices cette année serait indécent en raison du contexte de la pandémie.

M. François Bergeron demande aux membres d'arrêter de spéculer sur des hypothèses, et d'avancer des propositions afin qu'on ne s'étire pas trop.

## **10. Rapport des comités spéciaux**

M. Roch Francoeur rappelle que le cadre mettant en place le Comité des travaux communautaires a été adopté lors de l'assemblée générale spéciale du 2 novembre 2019. Aussi, il y aura deux postes électifs supplémentaires à pourvoir cette année afin d'assurer la coordination du comité travaux communautaires. Le mandat des postes à pourvoir est d'une durée de deux ans.

### **Questions et commentaires**

M. Jean Létourneau soutient qu'un des problèmes derrière le bénévolat est le manque de motivation des gens, lequel est aussi lié à un manque de communication. M. Létourneau souligne que les membres n'ont plus beaucoup de nouvelles : le conseil d'administration tenant désormais ses réunions exclusivement à huis-clos et ne rendant plus les procès-verbaux accessibles aux membres.

M. Benoît Goyer est d'accord avec M. Létourneau, et souligne que la question de l'accès aux procès-verbaux est un réel problème à ses yeux.

M. Patrice Gauvin (trésorier) rappelle à l'assemblée que les réunions de n'importe quel conseil d'administration sont effectivement confidentielle. Cet état de chose est important pour assurer la bonne marche des activités du Club et répond à de strictes obligations légales. Aussi, M. Gauvin juge pertinent de séparer deux questions : celle du caractère public ou privé des réunions du CA et celle de la communication avec les membres. Auparavant, les réunions se tenaient en présence des membres, et remplissaient donc *de facto* la fonction d'organe de communication avec les membres. En modifiant (pour le mieux) ses manières de faire au niveau de la tenue des réunions et de

la publication des procès-verbaux, M. Gauvin souligne que le CA s'était aussi entendu pour créer une nouvelle infolettre qui serait diffusée auprès des membres. L'infolettre n'a pas été faite : il s'agit d'un manquement que le CA reconnaît et qu'il corrigera dorénavant.

## **11. Questions différées lors d'assemblées antérieures**

Il n'y a pas de questions différées.

## **12. Affaires nouvelles**

### **12.1. Entérinement des décisions prises par le comité de direction**

M. Julien de Tilly (secrétaire d'assemblée) rappelle qu'un résumé contenant l'ensemble des résolutions adoptées par le conseil d'administration depuis la dernière assemblée générale annuelle a été envoyé avec l'avis de convocation (document joint au dossier de l'administration).

#### Résolution AGA153-07

*Que l'on entérine l'ensemble des décisions prises par le conseil d'administration entre le 24 mars 2019 et le 10 mai 2020.*

Proposée par Claude Desaulniers

Appuyée par Joël Arpin

#### **Questions et commentaires**

M. André Girard soulève une question relativement à la légalité de la résolution CA-20190414-05 : il soutient que certains des membres les plus âgés disposent d'un droit acquis quant à la manière dont leur embarcation doit se voir mesurer.

M. Julien de Tilly (gérant) répond que la lecture du procès-verbal de la 148<sup>e</sup> assemblée générale annuelle (2015) laisse plutôt entendre que le fameux régime de « droits acquis » a été annulé à ce moment-là. Aussi, afin d'assurer l'équité de tous les clients entre eux, est-ce la position que lui-même cherche à faire respecter depuis son entrée en fonction comme gérant. Il précise toutefois avoir découvert au cours de son travail que la décision de l'assemblée générale n'avait pas toujours été implémentée également pour tout le monde, et qu'il avait pu constater que certains membres jouissaient encore de ce qui lui apparaît comme des privilèges indus au niveau de la facturation. Les membres en question ayant beaucoup de difficulté à reconnaître sa propre autorité comme gérant, M. de Tilly a donc jugé bon de demander au CA d'adopter une proposition supplémentaire à cet effet afin de l'aider dans son travail devant les membres récalcitrants. La proposition n'amène donc dans la pratique rien de nouveau, mais entend simplement témoigner du droit de M. de Tilly à faire appliquer les règlements du Club auprès de tous.

M. Claude Desaulniers dit que le conseil d'administration avait entrepris de remesurer les embarcations lorsque lui-même était trésorier. Il pense toutefois que le *statu quo* avait été conservé la question des droits acquis pour les anciens membres.

M. Roch Francoeur dénote qu'il semble ici y avoir un débat d'interprétation sur le libellé d'une ancienne proposition. M. Francoeur rappelle aussi que l'assemblée générale est souveraine dans tous les cas, et que les membres qui souhaiteraient renverser ici la décision du CA dans le cas présent n'ont qu'à proposer un amendement en ce sens.

#### Amendement AGA153-07.1

*Que l'on rejette la proposition CA-20190414-05 et que l'on renverse la décision du conseil d'administration à propos de l'abolition des droits acquis sur le calcul des longueurs hors-tout. Que l'on maintienne donc le régime de « droits acquis » pour les personnes auxquelles ce régime s'applique déjà.*

Proposé par André Girard  
Appuyé par Daniel Massicote  
Le vote est demandé  
Pour : 8  
Contre : 12  
Abstention : 11  
Rejeté à la majorité

#### Retour sur la résolution AGA153-07

*Que l'on entérine l'ensemble des décisions prises par le conseil d'administration entre le 24 mars 2019 et le 10 mai 2020.*

Adoptée à l'unanimité

### **12.2. Tarification des membres et budget 2020**

M. Patrice Gauvin (trésorier) fait un résumé de la situation budgétaire actuelle du Club, des prévisions de revenus et de dépenses initiales pour 2020 et de la manière dont la présente pandémie risque d'affecter les prévisions budgétaires cette année.

#### Résolution AGA153-08

*Que l'ensemble des tarifs « membres » soient dorénavant augmentés de 10,00\$/pied, et ce sans toutefois jamais dépasser les tarifs locataires équivalents tenant compte du montant de la cotisation annuelle.*

Proposée par Patrice Gauvin  
Appuyée par Augustin Simard

Le vote est demandé  
Pour : 22  
Contre : 6  
Abstention : 3  
Adoptée à la majorité

Résolution AGA153-09

*Que, en raison de l'actuelle pandémie de COVID-19, le tarif applicable pour les embarcations choisissant exceptionnellement de rester à terre durant l'été 2020 soit établi à 65 % du montant qui leur aurait été autrement facturé pour les services habituels.*

Proposée par Jean Duval  
Appuyée par Maryse Harvey  
Adoptée à l'unanimité

**12.3. Tarification pour l'utilisation du chalet et du site**

M. Patrice Gauvin (trésorier) informe l'assemblée que la tarification pour l'utilisation du chalet restera la même en 2020. La location de salle sera de toute façon interdite aussi longtemps que les rassemblements intérieurs ne seront pas à nouveau autorisé par le gouvernement.

**12.4. Date d'acquittement des cotisations et autres charges annuelles**

Résolution AGA153-10

Que la date limite pour l'acquittement des cotisations et des autres frais et charges annuelles soit fixée au 30 juin 2020.

Proposée par Patrice Gauvin  
Appuyée par Raymond Lavoie  
Le vote est demandé  
Pour : 30  
Contre : 1  
Abstention : 0  
Adoptée à la majorité

**12.5. Nomination du vérificateur comptable pour l'exercice 2020**

M. André Bilodeau (commodore) rappelle que le conseil d'administration avait obtenu un mandat lors de la dernière assemblée générale annuelle en vue de solliciter de nouvelles propositions de services auprès de différentes firmes comptables afin de comparer les prix. M. Bilodeau souligne qu'au terme de l'exercice il est apparu que la firme avec laquelle le Club fait actuellement affaire demeure de loin le meilleur soumissionnaire et suggère donc à l'assemblée d'en reconduire le mandat.

Résolution AGA153-11

*Que l'on reconduise le mandat de mission d'examen confié à la firme APSV comptables professionnels agréés inc. pour la vérification comptable de l'exercice financier 2020.*

Proposée par Joël Arpin  
Appuyée par Roch Francoeur  
Adoptée à l'unanimité

**12.6. Modernisation des Statuts et règlements**

M. Patrice Gauvin (trésorier) informe l'assemblée des progrès effectués dans le cadre du mandat de révision des *Statuts et règlements* et informe les membres qu'une rencontre d'information sera prévue avec les membres lorsque la situation le permettra.

M. Claude Desaulniers revient sur la question de la publication des procès-verbaux et souligne l'importance d'informer les membres.

M. Patrice Gauvin (trésorier) répond que les procès-verbaux ne seront pas publiés, mais qu'une infolettre sera dorénavant envoyée à tous les membres. M. Gauvin souligne que le conseil d'administration est conscient du problème soulevé par M. Desaulniers et que celui-ci entend désormais s'amender.

Résolution AGA153-12

*Que le conseil d'administration envoie à tous les membres de manière électronique un résumé des informations émanant de ses réunions, et ce après chaque réunion.*

Proposée par Claude Desaulniers  
Appuyée par Patrick Meilleur  
Adoptée à l'unanimité

**13. Élection des nouveaux officiers**

Conformément à la résolution AGA153-01, M. Roch Francoeur devient président d'élection.

M. Roch Francoeur (président d'élection) informe l'assemblée que les administrateurs sortant de charge sont désormais retirés de leurs fonctions.

**Commodore** (mandat de 2 ans)

M. Roch Francoeur (président d'élection) informe l'assemblée qu'une seule candidature conforme a été reçue au poste de commodore : André Bilodeau (document joint au dossier de l'administration).

M. Roch Francoeur (président d'élection) déclare M. André Bilodeau (membre) élu commodore par acclamation.

### **Secrétaire** (mandat de 2 ans)

M. Roch Francoeur (président d'élection) informe l'assemblée qu'une seule candidature conforme a été reçue au poste de secrétaire : Nancy Boudrias (document joint au dossier de l'administration).

M. Roch Francoeur (président d'élection) déclare Mme Nancy Boudrias (membre) élu secrétaire par acclamation.

### **Vice-commodore** : (mandat de 1 ans)

M. Roch Francoeur (président d'élection) informe l'assemblée que le poste de vice-commodore tombe exceptionnellement en élection cette année suite à la démission de M. Marc Patenaude. Le mandat à pourvoir sera d'une durée d'un an.

Aucune candidature à ce poste n'ayant été reçue dans les délais prévus, M. Francoeur invite par conséquent l'assemblée à choisir un candidat parmi ses membres.

M. Patrick Meilleur propose la candidature de M. François Bergeron (membre) à titre de vice-commodore. Ce dernier accepte la mise en candidature.

M. Joël Arpin propose la candidature de M. Roch Francoeur (président d'élection) à titre de vice-commodore. Ce dernier accepte la mise en candidature et désigne temporairement M. Julien de Tilly (secrétaire d'assemblée) comme président d'élection pour la durée de la tenue du vote.

M. Julien de Tilly (président d'élection) procède au vote par appel nominal.

### Résultat du vote :

M. François Bergeron : 1

M. Roch Francoeur : 22

M. Julien de Tilly (président d'élection) déclare M. Roch Francoeur élu vice-commodore à la majorité des voix.

M. Roch Francoeur reprend ses responsabilités de présidents d'élection.

M. Roch Francoeur (président d'élection) informe l'assemblée qu'il démissionne de son poste de vérificateur en raison de son élection comme vice-commodore. Ce poste sera ajouté à ceux à pourvoir d'ici la fin de l'assemblée.

### **Trésorier** : (mandat de 2 ans)

M. Roch Francoeur (président d'élection) informe l'assemblée qu'aucune candidature n'a été reçue au poste de trésorier dans les délais prévus. M. Francoeur invite par conséquent l'assemblée à choisir un candidat parmi ses membres.

M. Roch Francoeur (président d'élection) propose la candidature de M. Patrice Gauvin à titre de trésorier. Ce dernier accepte la mise en candidature.

Aucune autre proposition n'ayant été faite, M. Roch Francoeur (président d'élection) déclare M. Patrice Gauvin élu trésorier par acclamation.

**Directeur de l'entretien :** (mandat de 2 ans)

M. Roch Francoeur (président d'élection) informe l'assemblée qu'aucune candidature n'a été reçue au poste de directeur de l'entretien dans les délais prévus. M. Francoeur invite par conséquent l'assemblée à choisir un candidat parmi ses membres.

Mme Nancy Boudrias propose la candidature de M. Joël Arpin à titre de directeur de l'entretien. Ce dernier refuse la mise en candidature.

Mme Maryse Harvey propose la candidature de M. Luc Dupont à titre de directeur de l'entretien. Ce dernier refuse la mise en candidature.

M. Benoît Goyer propose la candidature de M. André Girard à titre de directeur de l'entretien. Ce dernier refuse la mise en candidature.

M. Patrick Meilleur propose la candidature de M. Benoît Goyer à titre de directeur de l'entretien. Ce dernier refuse la mise en candidature.

M. François Bergeron propose la candidature de M. Martin Beauchesne à titre de directeur de l'entretien. Ce dernier refuse la mise en candidature.

M. François Bergeron propose la candidature de M. Patrick Meilleur à titre de directeur de l'entretien. Ce dernier refuse la mise en candidature.

M. François Bergeron propose la candidature de M. Daniel Massicotte à titre de directeur de l'entretien. Ce dernier refuse la mise en candidature.

M. André Bilodeau propose la candidature de M. Mauricio di Francesco à titre de directeur de l'entretien. Ce dernier refuse la mise en candidature.

L'assemblée n'ayant pas été en mesure de proposer un candidat, M. Roch Francoeur (président d'élection) déclare donc le poste vacant.

**Maître port :** (mandat de 2 ans)

M. Roch Francoeur (président d'élection) informe l'assemblée qu'aucune candidature n'a été reçue au poste de maître de port dans les délais prévus. M. Francoeur invite par conséquent l'assemblée à choisir un candidat parmi ses membres.

M. Benoît Goyer propose la candidature de M. André Girard à titre de maître de port. Ce dernier refuse la mise en candidature.

M. Roch Francoeur propose la candidature de M. Joël Arpin à titre de maître de port. Ce dernier refuse la mise en candidature.

L'assemblée n'ayant pas été en mesure de proposer un candidat, M. Roch Francoeur (président d'élection) déclare donc le poste vacant.

**Vérificateur # 3 :** (mandat de 2 ans)

M. Roch Francoeur (président d'élection) informe l'assemblée qu'aucune candidature n'a été reçue au poste de vérificateur dans les délais prévus. M. Francoeur invite par conséquent l'assemblée à choisir un candidat parmi ses membres.

M. Mauricio di Francesco propose la candidature de M. Augustin Simard (membre) à titre de vérificateur. Ce dernier refuse la mise en candidature.

M. Roch Francoeur propose la candidature de M. Raymond Lavoie à titre de vérificateur. Ce dernier refuse la mise en candidature.

M. Jean Létourneau propose sa propre candidature à titre de vérificateur.

Aucune autre proposition n'ayant été faite, M. Roch Francoeur (président d'élection) déclare M. Jean Létourneau élu vérificateur par acclamation.

**Vérificateur # 1 :** (mandat de 1 ans)

M. Roch Francoeur (président d'élection) informe l'assemblée qu'un second poste de vérificateur tombe désormais exceptionnellement en élection cette année suite à sa propre élection à titre de vice-commodore. Le mandat à pourvoir sera d'une durée d'un an.

Aucune candidature à ce poste n'ayant été reçue, M. Francoeur invite par conséquent l'assemblée à choisir un candidat parmi ses membres.

M. François Bergeron propose la candidature de M. Daniel Massicotte à titre de vérificateur. Ce dernier accepte la mise en candidature.

Aucune autre proposition n'ayant été faite, M. Roch Francoeur (président d'élection) déclare M. Daniel Massicotte élu vérificateur par acclamation.

**Coordonnateur du comité des travaux communautaires # 1 :** (mandat de 1 ans)

M. Roch Francoeur (président d'élection) informe l'assemblée que deux nouveaux postes électifs sont désormais à pourvoir afin d'assurer la coordination du comité des travaux communautaires. Aucune candidature n'ayant été reçue à ce poste dans les délais prévus, M. Francoeur invite par conséquent l'assemblée à choisir un candidat parmi ses membres.

M. François Bergeron propose sa propre candidature à titre de coordonnateur du comité des travaux communautaires.

Aucune autre proposition n'ayant été faite, M. Roch Francoeur (président d'élection) déclare M. François Bergeron élu coordonnateur du comité des travaux communautaires par acclamation.

**Coordonnateur du comité des travaux communautaires # 2 :** (mandat de 1 ans)

M. Roch Francoeur (président d'élection) informe l'assemblée qu'aucune candidature n'a été reçue pour ce poste dans les délais prévus. M. Francoeur invite par conséquent l'assemblée à choisir un candidat parmi ses membres.

M. François Bergeron propose la candidature de M. Patrick Meilleur à titre de coordonnateur du comité des travaux communautaires. Ce dernier accepte la mise en candidature.

Aucune autre proposition n'ayant été faite, M. Roch Francoeur (président d'élection) déclare M. Patrick Meilleur élu coordonnateur du comité des travaux communautaires par acclamation.

#### **14. Installation des nouveaux officiers**

M. Julien de Tilly (secrétaire d'assemblée) félicite tous les nouveaux élus et fait prêter aux nouveaux dirigeants le serment d'office en vertu de l'article 11.06 des *Statuts et règlements*.

#### **15. Fermeture**

*L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est déclarée levée à 14h31 par le commodore.*

Le commodore,

Le secrétaire,

---